

Ordre du jour du Conseil communal du mardi 18 décembre 2018 à 19,45 heures.

- 1. Communications;
- 2. A.S.B.L. « A.G.I.S.C.C.J » Admission par le conseil communal des 21 membres effectifs conformément à l'article 5 des statuts coordonnés de l'A.S.B.L. ;
- 3. Centre Culturel Cours de patine sur meubles Prolongation du calendrier d'occupation Avenant
 Ratification ;
- 4. Enseignement Mise en œuvre des plans de pilotage Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des établissements scolaires ;
- 5. Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés relatve aux activités commerciales et aux maisons de repos ou de soins ;
- 6. Taxe communale sur la faculté d'utilisation d'un égout ou d'une canalisation de voirie ou d'eaux résiduaires relative aux activités commerciales et aux maisons de repos ou de soins ;
- 7. Octroi de subventions aux clubs et associations de la commune (moins de 2.500,00 €);
- 8. Octroi de subventions aux clubs et associations de la commune (entre 2.500,00 et 25.000,00 €);
- 9. CPAS de Juprelle Budget de l'exercice 2019 Décision ;
- 10. Dotation communale à la Zone de Police Basse-Meuse pour 2019 fixation ;
- 11. Finances communales Rapport accompagnant le budget de l'exercice 2019 En application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
- 12. Finances communales Budget de l'exercice 2019 Arrêt.